

# **MAIRIE DE COLOMBIER-FONTAINE (DOUBS)**

## **PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 26 JUILLET 2016**

### **Séance n° 20**

Le vingt six juillet deux mille seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le 21/07/2016 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

#### Présents :

1. Danièle LEFEVRE
2. Olivier BONGEOT
3. Michel BARLOGIS (procuration de Matthieu ROGGY)
4. René DJAKONI (procuration de Marielle SIMONIN)
5. Roland FRAISSE
6. Nathalie JEANNEY
7. Céline HERRMANN
8. Emmanuelle VILLARD
9. Géraldine SPARAPAN

#### Absents excusés :

1. Gabriella HONORIO-ACOLAT
2. Marielle SIMONIN (procuration à René DJAKONI)
3. Joël GEOFFROY
4. Eric SAINTVOIRIN
5. Liliane FOCK
6. Matthieu ROGGY (procuration à Michel BARLOGIS)

Secrétaire de séance : Michel BARLOGIS

**Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 20 juillet dernier, le quorum n'était pas atteint : 6 membres étaient présents seulement et il en fallait 8 au moins pour que le quorum soit atteint.**

**Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal ont été reconvoqués pour le 26 Juillet (lors de cette séance, il n'y a plus de condition de quorum).**

**Madame le Maire constate qu'il y a 9 membres présents ce jour et les remercie d'avoir bien voulu répondre à cette seconde convocation.**

#### Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 Juin 2016
2. Vente d'un bâtiment communal (Ateliers Municipaux)
3. Approbation du Plan de Sauvegarde Communal
4. Questions & informations diverses

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 MARS 2016**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Juin 2016 est approuvé.

**POUR : 9**

**CONTRE : 2**

**ABSTENTION : 0**

**2) VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL (ATELIERS MUNICIPAUX)**

Dans le cadre de sa stratégie foncière, la commune de Colombier-Fontaine a décidé de délocaliser ses ateliers municipaux sur le site des anciennes usines Baumann. De ce fait, le local actuel occupé par les ateliers municipaux, et situé à côté de la Mairie, est devenu vacant.

Ce bâtiment fait partie d'un ensemble foncier cadastré section D n° 240 d'une surface de 7ares 40 (mairie- bâtiment – terrain).

Aussi, ne souhaitant pas démolir cet ensemble immobilier et n'ayant pas de besoin complémentaire particulier en terme de locaux, la commune souhaite se dessaisir de ce bien et procéder à sa cession.

Une proposition d'achat pour ce bien (bâtiment et terrain attenant représentant une surface d'environ 4 ares) à hauteur de 15 000 € (quinze mille euros) a été reçue en mairie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser la cession de ce bien à hauteur de 15 000 € (étant précisé que la consultation du Service des Domaines n'est pas obligatoire compte-tenu du fait que la commune recense moins de 2 000 habitant) à charge par l'acquéreur de supporter l'ensemble des frais inhérents à cette cession (document d'arpentage, frais de notaire).**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette cession.**

**POUR : 10**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTION : 0**

**3) APPROBATION DU PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL**

Le plan de sauvegarde communal avait été élaboré et voté en conseil municipal le 27 septembre 2011. Depuis les dernières élections municipales, il n'avait pas été mis à jour. Madame le Maire propose donc de faire approuver le nouveau plan de sauvegarde réactualisé. Après étude et discussion, le nouveau plan de sauvegarde est adopté à l'unanimité.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Il a été constaté à nouveau une détérioration de lampes de rues par projection de billes. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- Une convention a été conclue avec l'association Croc'en Cirque pour l'installation de leur chapiteau sur le site Walter Baumann au Stade à titre gratuit. Ce document a été signé pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction avec une durée maximale de 12 ans.
- Rendez-vous en Mairie le 30/08/2016 à 18h00 avec la Société OPALE.

- Remerciements de la société de pêche et de la section CATM pour leurs subventions communales accordées.
- Remerciements de la Fondation du Patrimoine pour la souscription au projet Verdun 1916, Forêt d'Exception, un Centenaire, un Héritage
- Le comité syndical du SYDED a voté le 27/06/2016 la Taxe de 6 % sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour les communes de moins de 2 000 habitants, taxe discutée depuis plusieurs années.
- Suite au passage de la Société EUROVIA sur la commune, il est demandé de revoir certains endroits de la commune où les gravillons sont dangereux pour le déplacement des véhicules et/ou des piétons.

**Clôture de la séance à 20 h 00**

\*\*\*\*\*

**Prochain conseil municipal le Mardi 13 SEPTEMBRE 2016**  
**A 19h30**

*Affichage Mairie le 29/07/2016*